PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-COLOMBAN
L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT

Procès-verbal d'une assemblée de consultation publique du Conseil municipal de Saint-Colomban tenue le **mardi 04 juillet 2017 à 17h00**, à l'hôtel de ville, en la salle du Conseil, 330 montée de l'Église, à laquelle est présent monsieur le conseiller François Boyer, du district 4:

Siégeant tous sous la présidence de monsieur Steve Gagnon, maire suppléant. Le tout formant quorum selon les dispositions de la Loi sur les cités et villes.

Monsieur Claude Panneton, directeur général est présent.
Me Stéphanie Parent, greffière, est présente.
Monsieur Dominic Lirette, directeur du Service d'aménagement, environnement et urbanisme, est présent.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est dûment proposé par monsieur le maire suppléant, Steve Gagnon :

D'OUVRIR la présente assemblée à 17h00.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est dûment proposé par monsieur le maire suppléant, Steve Gagnon :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance de consultation publique.

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Monsieur Dominic Lirette, directeur du Service d'aménagement, environnement et urbanisme, fait un résumé et un exposé du projet de règlement suivant :

- ✓ Règlement 3001, relatif au zonage abrogeant et remplaçant le règlement 601, tel qu'amendé.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne présente à l'assemblée.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 17h02 l'ordre du jour étant épuisé :

Il est dûment proposé par monsieur le maire suppléant, Steve Gagnon:

DE LEVER la présente assemblée de consultation publique.

_____	_____
Steve Gagnon	Me Stéphanie Parent
Maire suppléant	Greffière